

EFFACER DES INFORMATIONS ME CONCERNANT SUR UN MOTEUR DE RECHERCHE

Aujourd'hui, on utilise tellement les moteurs de recherche pour se renseigner sur une personne que l'expression « googliser quelqu'un » est entrée dans le vocabulaire courant. Mais on ne veut pas forcément que certaines informations apparaissent à la recherche de son nom. Alors comment supprimer des informations d'un moteur de recherche ?

1 Contacter le webmaster du site

Un moteur de recherche (Google, Bing) est un robot qui balaie et « indexe » tous les contenus qu'il trouve sur internet. Il ne maîtrise pas le contenu des pages qu'il référence. Pour demander la suppression des informations qui me concernent sur un site, il faut donc s'adresser directement à son responsable. **Pour trouver ses coordonnées, consultez les mentions légales ou les conditions générales d'utilisation du site.** Si l'on ne trouve pas ces informations sur le site, on peut retrouver l'identité et l'adresse du propriétaire du nom de domaine **dans les bases de données « whois » de n'importe quel bureau d'enregistrement de nom de domaine (par exemple : www.whois-raynette.fr).**

2 Exercer son droit d'opposition

Pour faire supprimer une information d'un site Internet, **il faut justifier le fait que la publication de ce contenu nuit à notre réputation ou à notre vie privée.** La CNIL met à disposition **un modèle de courrier** à adresser aux responsables des sites, en détaillant les motifs de votre demande. Le responsable du site dispose d'un délai légal de deux mois pour répondre à la demande. Si on n'obtient pas de réponse au bout de ces deux mois, ou une réponse insatisfaisante, **on peut adresser à la CNIL une plainte en ligne www.cnil.fr/vos-libertes/plainte-en-ligne**

3 Effacer les informations du cache des moteurs de recherche

Même si le site supprime bien les informations nous concernant, **il est possible que des traces subsistent malgré tout pendant un certain temps dans les résultats des moteurs de recherche.** En effet, **ceux-ci conservent temporairement une copie de toutes les pages** que leurs robots d'indexation visitent. C'est ce qu'on appelle des « caches ». Ainsi, l'ancienne version d'une page web peut encore être visible, pendant plusieurs semaines, depuis le cache des moteurs de recherche, même si la page a été modifiée sur le site d'origine. **Google met à la disposition des webmasters de sites Internet une procédure de désindexation volontaire pour demander la suppression du lien et du cache des pages supprimées.**

Ne pas oublier !

- Les données que l'on publie sur Internet restent disponibles pendant des années via les moteurs de recherche.
- La CNIL est à nos côtés pour nous aider à exercer nos droits (lire fiche 8).

En lien

- **La fiche 8 :** Exercer ses droits.
- **La fiche 10 :** Découvrir et effacer ses traces sur Internet.